

REGLEMENT DE CONSULTATION

SECTION I L'ACHETEUR PUBLIC

I-1 – Pouvoir adjudicateur – Adresse de l'établissement

Le Proviseur

Lycée Professionnel PATU DE ROSEMONT
72 rue Joseph Hubert
BP 59
97470 SAINT-BENOIT
Ile de la Réunion

I-2 – Type d'acheteur public

EPL : Etablissement Public Local d'Enseignement

SECTION II LE MARCHE

II-1 – Adresse où les documents du marché peuvent être obtenus

Nos marchés sont publiés sur le site AJI FRANCE : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

II-2 – Type de marché

Marché de fournitures et de services.

II-3 – Référence de la consultation

02-MAPA2025-DGE23-MMCM-Rub15-01-01

II-4 – Objet du marché et durée du marché

PREPARATEUR DE COMMANDE AU SOL - Durée du marché : jusqu'au 31/12/2025

II-5 – Quantité à fournir

Minimum : 01

Le marché sera passé par la fourniture de bons de commande pour une quantité totale au moins égale au minimum ci-dessus. Puis au besoin par d'autres bons de commande sur la durée du marché.

Vous formulerez votre offre au prix unitaire TTC.

II-6 – Adresse où des informations complémentaires peuvent être obtenues

Par questionnaire sur le site AJI FRANCE.

II-7 – Délai de livraison et lieu d'exécution

Délai de livraison : à indiquer sur la fiche d'engagement en dernière page de ce règlement, ainsi que sur votre proposition paragraphe III-3).

Lieu d'exécution : LP Patu de Rosemont – **Atelier Maintenance des Matériels de Construction et Manutention (MMCM)**

II-8 – Description de la prestation :

Cette description est indicative, elle doit vous permettre de cibler le modèle s'en rapprochant le plus (en mieux ou moins bien) dans votre gamme de produit.

Matériel acquis pour exploitation pédagogique avec des élèves de niveau CAP à Bac+2.

Fourniture d'un préparateur de commande au sol de dernière génération :

L'acquisition de cet engin est faite à des fins **pédagogiques** de Maintenance (calibrage, paramétrage, réglage, diagnostic), et non de production, à ce titre la fourniture des outils de diagnostic constructeur est une nécessité absolue : **les offres qui ne comprennent pas ces outils de diagnostic seront déclarées inéligibles.**

Les capacités de charges ou dimensionnelles ne sont pas des critères prédominants car nous privilégions les diversités technologiques et d'équipements, la qualité des documents de réparation **et du matériel de diagnostic**, qui seront remis à notre disposition.

Ce marché est une opportunité pour vous d'être présent dans nos ateliers, car nous formons des élèves au niveau BacPro susceptibles d'être vos futurs collaborateurs.

Caractéristiques : illustration ci-contre indicative

- Conduite : debout.
- Fourches : environ 560 x 1150 mm.
- Poste de conduite suspendu.
- Engin équipé de la levée initiale.
- Levée : environ 110 mm.
- Direction électrique à assistance variable, retour en ligne droite automatique.



- Freinage automatique au relâchement des commandes de traction.
- Frein de service électro-hydraulique.
- Code ou clé de démarrage de démarrage.
- Moteur de levage : environ 2 KW.
- Moteur de traction : environ 3 kW moteur asynchrone.
- Batterie plomb.
- Chargeur.
- Roues polyuréthane.

Impératif : logiciel et interface de diagnostic.

Vous pouvez fournir autant de devis que vous souhaitez, si plusieurs matériels de votre gamme correspond à notre descriptif (garder à l'esprit que la capacité de levage nous importe peu, le moins nous convient).

- Matériel **neuf**, ne provenant pas d'un salon de démonstration ou d'exposition, l'année de fabrication devra nous être indiquée dans votre offre.

Maintenance : à fournir en langue française ; ces documents et matériels sont indispensables pour mener à bien les activités pédagogiques pour lesquelles nous achetons ce matériel :

- Documentation au format électronique (PDF...) :
 - Manuel d'utilisation.
 - Manuel de réparation.
 - Manuel des pièces détachées.

- Matériel de diagnostic : Logiciel et interface.

Vous ferez un descriptif complet de ce qui sera fourni, et préciserez notamment si les logiciels et/ou documentations en ligne nécessitent le paiement d'un abonnement ou non, et si c'est le cas son coût annuel et la durée en année pendant laquelle vous nous garantissez la possibilité d'y souscrire.

L'établissement s'engage à ne pas utiliser cette documentation et ce matériel de diagnostic à des fins de réparation d'engins externes au lycée, et de respecter vos clauses de confidentialité. En cas de cession du matériel à un tiers par l'établissement, le matériel de diagnostic vous sera rendu et NON transmis à ce tiers.

Suite au choix de la commission d'examen des offres, le marché ne sera validé définitivement qu'après vérification de la pertinence des documentations et du matériel de diagnostic (voir Maintenance ci-dessus) que vous proposerez de fournir avec le matériel.

Vous préciserez, en semaine (ou jours ouvrés si inférieur à une semaine), le délai de livraison à réception du bon de commande par email. En cas de non-respect de ce délai, sauf en cas de force majeure, des pénalités de retard pourront être appliquées conformément au paragraphe IV-3-2 du présent règlement.

Vous constituerez un dossier technique (documentation commerciale...) décrivant le matériel proposé et **permettant son analyse qualitative**.

Tous les logiciels, les documentations et les certificats de conformité seront rédigés en langue française.

Garantie : Durée à préciser sur votre offre, et impérativement conformément au IV-5 du présent règlement : donc pour fournisseur hors département de l'île de la Réunion nous préciser les coordonnées du prestataire local pour la garantie.

SECTION III

PROCEDURE

III-1 - Type de procédure

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée - Article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

III-2 - Date de lancement de la consultation - Date et heure limites de réception des offres

. Date de lancement de la consultation : **lundi 14/04/2025.**

. Date limite de réception des offres : **vendredi 25/04/2025 à 18h00 (Heure de Paris).**

III-3 - Documents à remettre lors de la remise de l'offre

. Modalité suivant III-5.

. Devis ou proforma TTC portant **la référence de la consultation (II-3), la marque et la référence constructeur** du matériel ou des composants, **la durée de la garantie, le délai de livraison**, pour du matériel dédouané, et rendu au Lycée Patu de Rosemont conformément au IV-3. Dans le cas où la consultation concernerait plusieurs matériels, vous fournirez un devis distinct pour chaque matériel.

. Tous les documents constructeurs, ou fiches techniques propres à l'entreprise décrivant le matériel proposé et nécessaires à son analyse qualitative (Dossier technique). Ces documents doivent être en langue française.

. Fiche de renseignement et d'engagement (dernière page du présent règlement).

III-4 - Délai de validité des offres

Au moins 2 mois à compter de la date limite de réception des offres.

III-5 - Modalité de remise des offres :

Dématérialisée, sur le site AJI.

III-6 – Délai d'examen des offres

Selon disponibilité du personnel au sein de l'établissement, généralement dans les 15 jours (hors vacances scolaires) suivant la date limite de réception des offres.

III-7 – Examens des offres et critères d'attribution

Les offres seront examinées selon les critères ci-dessous :

- . Adéquation avec la demande et valeur technique : 60 %.
- . Prix : 40 %. Dans la limite du budget disponible pour cette acquisition.

III-8 – Modification

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications à la consultation. Les modifications seront publiées sur le site AJI FRANCE. Les candidats devront ensuite répondre sur la base de la consultation modifiée sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Ce report sera publié sur le site AJI France et ne donnera pas lieu à la publication d'un nouveau règlement de consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit de ne pas donner suite à la consultation.

III-9 – Information des candidats du résultat et réclamation

Les candidats seront informés du résultat de la consultation par l'intermédiaire du site AJI FRANCE.

Toute réclamation devra être faite par écrit au pouvoir adjudicateur, indiqué au I-1.

SECTION IV

AUTRES

IV-1 – Conformité

Le matériel sera conforme aux normes Européennes, et impose la remise du certificat de conformité du matériel du constructeur ; et si la prestation est demandée au *II-8 Description de la prestation*, la certification de son installation au Lycée Patu de Rosemont par un organisme de contrôle agréé : dans ce cas le paiement sera engagé à partir de la remise de ce rapport de conformité d'installation.

Les indications portées sur le matériel et tous les documents remis, dont la notice d'utilisation, seront rédigés en langue française.

IV-2 – Informations à faire figurer sur le bon de livraison et la facture

Le bon de livraison ET la facture devront mentionner les informations suivantes : la référence de la consultation (*II-3*), la marque et la référence constructeur du matériel ou des composants, la durée de la garantie, **le numéro de série** (si celui-ci est indiqué sur l'article). **La facture devra également mentionner les coordonnées bancaires pour le paiement.**

IV-3-1 – Conditions de livraison

La livraison se fera en une seule fois sur l'intégralité de la commande : pas de livraison partielle.

Le jour de la livraison le candidat remettra un bon de livraison mentionnant les informations citées au *IV-2 Informations à faire figurer sur le bon de livraison et la facture*.

Le candidat s'engage à livrer le matériel au sein de l'atelier destinataire (*II-7*) de l'objet de la consultation, en engageant les moyens humains et techniques nécessaires conformément aux règles de sécurité liées à sa manutention. Une visite préalable de ce lieu de livraison est donc souhaitée, sur rendez-vous auprès de la personne mentionnée au *II-6 Adresse où des informations complémentaires peuvent être obtenues*. En cas de sous-traitance, cette prestation se fera sous la direction de l'attributaire du marché. Le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu responsable de tout dommage, corporel ou matériel, lié à cette livraison.

IV-3-2 – Pénalités de retard de livraison

Est considéré comme retard et création des pénalités de retard de livraison, tout dépassement du délai annoncé par le soumissionnaire sur sa fiche d'engagement. Lorsque le délai contractuel est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt par jour de retard et sans mise en demeure préalable des pénalités de 50,00 € TTC par jour ouvré (lundi à vendredi). Ces montants seront déduits de la facture à régler.

En cas de non-respect du délai de livraison proposé par le soumissionnaire sur la fiche de renseignement et d'engagement, le lycée pourra également annuler la commande.

IV-4 – Installation et mise en service

L'attributaire s'engage à déballer le matériel et évacuer hors de l'établissement son emballage. L'attributaire fera le montage, et installera le matériel conformément aux prescriptions du fabricant, le reliera aux énergies en fournissant le nécessaire et fera une mise en service du matériel en présence d'un enseignant de la discipline destinataire du matériel. Ces interventions seront coordonnées avec la personne mentionnée au *II-6 Adresse où des informations complémentaires peuvent être obtenues*.

IV-5 – Garantie

La garantie se fera sur site, comprenant les pièces, la main d'œuvre et le déplacement. La date de départ de la garantie sera celle du service fait tel que décrit au *IV-6 – Service fait*. Si durant la période de garantie le matériel ou un élément doit être envoyé en SAV hors de l'établissement, les frais de transport seront pris en charge intégralement par l'attributaire du marché tant à l'aller qu'au retour.

IV-6 – Service fait

La date attestant le « Service fait » est :

- . En cas de prestation ne nécessitant pas d'installation ou de mise en service : la date de livraison de l'intégralité de la commande (voir **IV-3**).
- . Dans les autres cas : la date à laquelle la mise en service a été effectuée (*IV-4 – Installation et mise en service*) et tous les documents (documents constructeurs, certificats de conformité constructeur, rapport de conformité ...) liés à la prestation remis à la personne mentionnée au *II-6 Adresse où des informations complémentaires peuvent être obtenues*.

IV-7 – Mise en paiement

Le délai de paiement est de 30 jours ouvrés de l'établissement, à compter :

- . Du service intégralement fait, tel que décrit au *IV-6*.
- . Et de la réception de la facture en deux exemplaires, mentionnant les informations citées au *IV-2 Informations à faire figurer sur le bon de livraison et la facture*, par le service de l'Intendance sur la plateforme **CHORUS** :
 - . Adresse du site : **<https://chorus-pro.gouv.fr/>**.
 - . Le numéro de SIRET de l'établissement est : **19974472300016**.
 - . L'établissement est dénommé : **LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSEMONT**.

Le mode de paiement choisi par l'administration est le virement administratif. Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif au compte ouvert au nom du titulaire.

808

FICHE DE RENSEIGNEMENT et D'ENGAGEMENT

(A transmettre avec votre offre - Mentionnée section III-3 du règlement de consultation)

LE SOUMISSIONNAIRE

SOCIETE :

Nom de la société :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

N° SIREN									NIC					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	

INTERLOCUTEUR :

Nom, prénom et fonction du correspondant au sein de la société pour cette consultation :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email du correspondant :

Email pour envoi du BC si différent :

ENGAGEMENT

Je soussigné représentant la société ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement de la consultation **02-MAPA2025-DGE23-MMCM-Rub15-01-01**, et particulièrement les points **IV-2 – Informations à faire figurer sur le bon de livraison et la facture**, **IV-3-1 & IV-3-2 – Conditions de livraison**, **IV-4 – Installation et mise en service**, **IV-5 – Garantie** et **IV-6 – Service fait**.

Délai de livraison (en semaine ou jours ouvrés si inférieur à une semaine) à réception du « Bon de commande » ou du « Bon pour accord » par email :
Passé ce délai, l'établissement pourra facturer des pénalités de retard (IV-3-2), annuler la commande.

Dans le cas où ma proposition serait retenue, je m'engage à respecter les clauses du règlement de consultation.

J'émet les réserves suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Indiquez le nombre de ligne de réserve émise ci-dessus : ligne(s). (Si nécessaire utilisez un document réalisé par vos soins et indiquez le ci-dessus).

Fait à le Signature et cachet de la société